



Fiche métier

Contrôleur des assurances

Environnement du poste et missions confiées

En rejoignant une Direction du contrôle des assurances de l'ACPR, vous prendrez en charge le contrôle permanent d'un portefeuille d'organismes d'assurance et de mutuelle et réaliserez les missions suivantes :

- participer aux contrôles sur pièces et sur place de ces organismes en analysant notamment leur solvabilité de manière rétrospective et prospective ;
- vérifier le respect de la réglementation par ces organismes en matière de gouvernance et dialoguer avec les responsables pour recueillir des informations d'intérêt général dans une logique de prévention de crise ;
- mener des contrôles sur place dans les organismes d'assurance généraux ou spécialisés, formuler des recommandations et en surveiller la bonne mise en œuvre ;
- le cas échéant, coopérer avec les autorités de supervision étrangères dans le cadre de collèges de superviseurs européens.

Formation

- Vous êtes titulaire d'une formation scientifique et/ou d'une spécialisation en techniques d'actuariat.
- Vous avez de solides connaissances en économie financière et en comptabilité de l'assurance.

Expérience

Vous êtes jeune diplômé(e) et/ou avez une première expérience professionnelle dans un métier du contrôle des risques du secteur financier (éventuellement sous forme de stage) au sein d'une autorité de supervision, en consulting ou dans un établissement financier.

Qualités requises

- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- regard critique, capacité à prendre du recul par rapport aux documents transmis ;
- réactivité, disponibilité ;
- esprit d'initiative, autonomie ;
- sens relationnel, diplomatie ;
- capacités rédactionnelles.

Un accueil et une formation personnalisés et adaptés sont assurés par les équipes du secrétariat général de l'ACPR.